

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'OISE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Oise est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés dans l'Oise enregistre une baisse de 10,5% en 2018 par rapport à 2017, passant de 2684 dossiers à 2401.

Le taux de redépôts s'établit à 50% contre 48,9% en 2017.

La proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances s'établit à 13,5% des dossiers déposés en 2018.

Recevabilité et orientation

Les dossiers recevables diminuent quant à eux de 10,9% (2116 en 2018 contre 2374 en 2017) et les irrecevables diminuent de 38,6% (102 en 2018 contre 166 en 2017) ; la diminution s'explique par une action pédagogique régulière auprès des membres de la commission.

En 2018, 41% des dossiers ont été orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire contre 37,2% en 2017.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif validés par la commission de l'Oise (9,3%) est supérieure à la proportion régionale (7,4%) et nationale (7,7%). Cela se traduit par la mise en œuvre de la loi SAPIN, la conciliation ne s'applique qu'aux dossiers avec bien immobilier.

Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent une part importante des dossiers traités (40,5%). Cette proportion est supérieure à celle de la région (37,9%) et à celle nationale (38,5%).

Les mesures imposées suite RP sans LJ s'établissent à 38,5%. Cette proportion est un peu plus élevée pour l'ensemble de la région (43,3%) ainsi qu'au niveau national (41,5%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement représente 76,1% des dossiers traités. Cette proportion est semblable à celle observée au niveau régional (76,7%) et national (76,6%).

Les mesures provisoires sont justifiées par la mise en vente d'un bien ou la sortie d'une indivision.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Une réunion des juges a été organisée en 2018 dans le but de faire un point sur les difficultés rencontrées et afin de présenter le portail Tribunal.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Réunion plénière de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>4 réunions 56 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Formation des travailleurs sociaux sur le déroulement de la procédure et les modalités de présentation des dossiers.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale		
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>2 réunions 6 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Formation d'agents de l'UDAF de l'Oise dans le cadre du PCB1.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>1 réunion départementale sur l'inclusion bancaire</i>	Réunion sous l'égide du Préfet avec pour thème « Agir en faveur de l'inclusion bancaire et financière ».
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>34 sessions à la sphère éducative 558 enseignants et élèves</i>	Missions de la Banque de France Économie et budget

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le traitement des biens immobiliers en indivision ou détenus par une SCI ;
- Persistance de pratiques bancaires contraires à l'esprit de la loi : clôtures de comptes, suppression des moyens de paiement ;

Les établissements bancaires doivent être régulièrement sensibilisés à l'esprit de la loi, notamment à l'occasion des réunions de banquiers.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les débiteurs ne comprennent pas les termes juridiques repris dans les courriers qui leur sont adressés ;
- Des difficultés sont constatées pour la mise en place des plans conventionnels et des mesures : les débiteurs ne comprennent pas que c'est à eux de prendre l'initiative des contacts avec les créanciers ;
- Le traitement des dossiers déposés par les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire ;
- Le traitement des dettes professionnelles en général ;

Une réflexion serait à mener pour simplifier les termes des courriers adressés aux débiteurs.

Les travailleurs sociaux doivent être bien sensibilisés sur ces questions au cours des formations qui leurs sont dispensées.

Il conviendrait de rendre systématique l'accompagnement par un travailleur social au moment d'un dépôt de dossier et maintenir cet accompagnement tout au long de la procédure d'instruction du dossier. Cet accompagnement permettrait qu'un travailleur social puisse s'assurer de la bonne mise en place des plans ou des mesures.

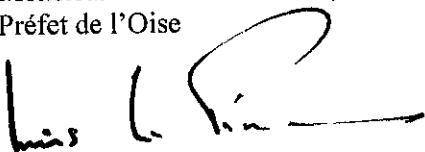
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Certains créanciers tentent de récupérer en fin de plan des dettes qui ont fait l'objet d'un effacement.

Les établissements bancaires doivent être régulièrement sensibilisés à l'esprit de la loi, notamment à l'occasion des réunions de banquiers.

Beauvais, le 19 février 2019,

Monsieur Louis LE FRANC,
Préfet de l'Oise



Madame Isabelle GASTAL,
Directrice départementale de l'Oise



Président de la Commission

Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE 2018

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	2684	2401	-10,5%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		16,9%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,9%	50,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,7%	13,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2374	2116	-10,9%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	166	102	-38,6%
Dossiers orientés par la commission	2395	2131	-11,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		42,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,2%	41,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,1%	0,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,7%	58,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2685	2792	4,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,7%	7,4%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,2%	3,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	32,3%	38,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,9%	0,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,8%	9,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,4%	6,1%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	3,4%	3,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	36,2%	40,5%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>		30,9%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>		17,1%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>		9,6%	

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		76,1%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		20	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,7%	4,2%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans L [*]	38,5%	43,3%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	9,3%	7,4%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,5%	37,9%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,1%	76,7%	76,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Oise	Dettes financières	92 928	1 887	9 041	78,7%	88,4%	17 431	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>53 230</i>	<i>394</i>	<i>702</i>	<i>45,1%</i>	<i>18,5%</i>	<i>119 416</i>	<i>2,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>38 380</i>	<i>1 727</i>	<i>7 203</i>	<i>32,5%</i>	<i>80,9%</i>	<i>13 846</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>1 319</i>	<i>928</i>	<i>1 136</i>	<i>1,1%</i>	<i>43,5%</i>	<i>753</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	11 014	1 742	7 675	9,3%	81,6%	3 387	4,0
	Autres dettes	14 156	1 143	2 700	12,0%	53,5%	1 706	2,0
	Endettement global	118 098	2 135	19 416	100,0%	100,0%	21 680	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Hauts-de-France	Dettes financières	606 836	17 208	80 922	77,3%	84,6%	13 878	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>265 886</i>	<i>2 627</i>	<i>4 213</i>	<i>33,9%</i>	<i>12,9%</i>	<i>89 991</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>329 551</i>	<i>15 592</i>	<i>65 744</i>	<i>42,0%</i>	<i>76,7%</i>	<i>12 582</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>11 399</i>	<i>8 972</i>	<i>10 965</i>	<i>1,5%</i>	<i>44,1%</i>	<i>687</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	89 488	16 408	68 391	11,4%	80,7%	3 101	4,0
	Autres dettes	88 257	11 055	25 308	11,2%	54,4%	1 327	2,0
	Endettement global	784 581	20 330	174 621	100,0%	100,0%	16 785	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0